



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026/03/MAIRE

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Ont pris part à la

Délibération : 15

Pouvoirs : 0

Votants : 15

Exprimés : 15

L'an deux mil vingt-six le vingt mars à vingt heures

Le conseil municipal de la commune de Julié纳斯 régulièrement convoqué le 16 mars 2026 par Madame Elisabeth ROUX maire sortante, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Marilie MENAGER doyenne d'âge.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Présents : M. Thierry HEMET – Mme Marilie MENAGER – M. Christian AUDRAS – Mme Claire VUILLAUME – M. Eric JORCIN – Mme Sandrine MIDEY – M. Pascal-Emmanuel ROUCHES - Mme Laëtitia AUFRAND – M. Bruno LIORET – Mme Stephanie JOUAN VAURY – M. Philippe MARTIN – Mme Pauline PERRACHON – M. Didier ROUSSOT - Elisabeth ROUX - Fabien BARRAUD

Secrétaire de séance : Christian AUDRAS

Objet : Election du maire

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 14 suffrages exprimés pour Thierry HEMET
- 1 suffrage exprimé pour Christian AUDRAS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : élection du maire

Date de transmission de l'acte : 24/03/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 24/03/2026

Numéro de l'acte : 202603MAIRE (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 069-216901033-20260320-202603MAIRE-DE

Date de décision : 20/03/2026

Acte transmis par : Christine PERTUSIER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.1. Election executif

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026/03/ADJ

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Ont pris part à la

Délibération : 15

Pouvoirs : 0

Votants : 15

Exprimés : 15

L'an deux mil vingt-six le vingt mars à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de JULIENAS

Le conseil municipal de la commune de Julié纳斯 régulièrement convoqué par Madame Elisabeth ROUX maire sortante, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Thierry HEMET, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Présents : M. Thierry HEMET – Mme Marilie MENAGER – M. Christian AUDRAS – Mme Claire VUILLAUME – M. Eric JORCIN – Mme Sandrine MIDEY – M. Pascal-Emmanuel ROUCHES - Mme Laëtitia AUFRAND – M. Bruno LIORET – Mme Stephanie JOUAN VAURY – M. Philippe MARTIN – Mme Pauline PERRACHON – M. Didier ROUSSOT - Elisabeth ROUX - Fabien BARRAUD

Objet.- fixation du nombre des adjoints.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal arrondi à l'entier inférieur;

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4.

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer à quatre le nombre des adjoints.

Fait et délibéré, le 20 mars 2026

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Thierry HEMET

Le secrétaire de séance
Christian AUDRAS



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : fixation nombre d'adjoints

Date de transmission de l'acte : 24/03/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 24/03/2026

Numéro de l'acte : 202603ADJ ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 069-216901033-20260320-202603ADJ-DE

Date de décision : 20/03/2026

Acte transmis par : Christine PERTUSIER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.1. Election executif



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026/03/03

Nombre de conseillers

En exercice : 15

L'an deux mil vingt-six le vingt mars à vingt heures

Le conseil municipal de la commune de Julié纳斯 régulièrement convoqué le 16 mars 2026 par Madame Elisabeth ROUX maire sortante, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Marilie MENAGER doyenne d'âge.

Ont pris part à la

Délibération : 15

Pouvoirs : 0

Votants : 15

Exprimés : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Présents : M. Thierry HEMET – Mme Marilie MENAGER – M. Christian AUDRAS – Mme Claire VUILLAUME – M. Eric JORCIN – Mme Sandrine MIDEY – M. Pascal-Emmanuel ROUCHES - Mme Laëtitia AUFRAND – M. Bruno LIORET – Mme Stephanie JOUAN VAURY – M. Philippe MARTIN – Mme Pauline PERRACHON – M. Didier ROUSSOT - Elisabeth ROUX - Fabien BARRAUD

Secrétaire de séance : Christian AUDRAS

Objet : Election des adjoints au maire

CONSIDERANT les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : élection des adjoints

Date de transmission de l'acte : 24/03/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 24/03/2026

Numéro de l'acte : 20260303 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 069-216901033-20260320-20260303-DE

Date de décision : 20/03/2026

Acte transmis par : Christine PERTUSIER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.1. Election executif